

Projet de ligne à 315 kV
du parc éolien projeté de Rivière-du-Moulin
dans les MRC de Charlevoix et de La-Côte-de-Beaupré

Dossier : 6211-09-050

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 5 juin au 20 juillet 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de ligne à 315 kV du parc éolien projeté de Rivière-du-Moulin dans les MRC de Charlevoix et de La-Côte-de-Beaupré* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 20 juillet 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 24 mai 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 5 juin au 20 juillet 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Afin d'intégrer la production d'électricité du parc éolien projeté de Rivière-du-Moulin à son réseau de transport, Hydro-Québec TransÉnergie prévoit construire une ligne monoterme à 315 kV d'environ 26 km, entre le poste du parc éolien projeté et son réseau. Localisée dans son intégralité sur des terres publiques de la réserve faunique des Laurentides, la ligne projetée se situerait dans le territoire non organisé du Lac-Pikauba de la MRC de Charlevoix et dans le territoire non organisé du Lac-Jacques-Cartier de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le projet requerrait un déboisement totalisant une superficie de 174,7 ha de forêt. Il nécessiterait aussi la construction des voies d'accès à l'emprise de la ligne, des voies de circulation ainsi que des ponts temporaires requis pour le déboisement et le transport des matériaux et des équipements. La mise en service est prévue en août 2014 et le coût du projet s'élèverait à 28,8 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 5 juin 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors des séances d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

le milieu naturel :

- les échanges du promoteur avec les représentants de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) afin d'identifier des frayères dans les cours d'eau permanents potentiellement touchés par le projet ;
- le respect du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi que des bandes riveraines ;
- la largeur de déboisement la plus petite requise pour l'installation des pylônes ;
- le Projet d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides et les répercussions du projet sur les refuges biologiques ;
- la définition de l'appellation « paysages à forte résistance » et son application autour du lac Chabot ;

les retombées économiques :

- les retombées économiques liées à la construction de la ligne estimées à 5 M \$ pour la région de la MRC de Charlevoix ;
- la redevance de 330 000 \$ qui serait versée à la MRC de Charlevoix par le promoteur ;
- les bénéficiaires du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec ;
- l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour choisir une entreprise (locale) pour le déboisement ;

les autres préoccupations :

- la présentation du projet par le promoteur à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire et sa disponibilité à rencontrer la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale qui n'avait pu assister à cette rencontre ;
- l'utilisation des chemins existants par les motoquads et l'éventualité d'ajouter au plus 3 km de nouveaux chemins qui pourraient être utilisés, tenant compte de restrictions liées à la sécurité et négociées avec le MRNF ;
- l'estimation du délai entre une découverte archéologique sur le terrain où serait construite la ligne et la fin des fouilles requises ;
- l'identification du propriétaire du terrain sur lequel la ligne serait construite ;
- les moyens utilisés par le BAPE pour informer les détenteurs de baux du MRNF, dont le titulaire d'un bail de droits de piégeage à la rivière Cyriac.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque René-Richard <i>Accès Internet gratuit</i>	9, rue Forget, Baie-Saint-Paul
Bibliothèque La Plume d'Oie <i>Accès Internet gratuit</i>	11298, rue de la Salle, Beaupré

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
6 juin 2012	La Presse	
6 juin 2012	Le Soleil	
6 juin 2012		L'Autre Voix
6 juin 2012		L'Hebdo Charlevoisien
13 juin 2012		L'Autre Voix
13 juin 2012		L'Hebdo Charlevoisien

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
5 juin 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	447	Site du BAPE
18 juin 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

Les séances d'information

Date	19 juin 2012
Lieu	Centre Olivier Le Tardif, 277, rue du Couvent, Château-Richer
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Lucile Aldrovandi, conseillère en communication
Promoteur	M ^{me} Julie Drouin, chef-projets lignes, Hydro-Québec M ^{me} Hélène Lambert, ingénieure à la planification et la stratégie du réseau principal, Hydro-Québec M ^{me} Louise Letourneau, chargée de projet en environnement, Hydro-Québec
Assistance	4 personnes
Durée	1 h

Date	20 juin 2012
Lieu	Forum Jeunesse Charlevoix-Ouest, 13, rue de la Lumière, Baie-Saint-Paul
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Lucile Aldrovandi, conseillère en communication
Promoteur	M ^{me} Julie Drouin, chef-projets lignes, Hydro-Québec M ^{me} Hélène Lambert, ingénieure à la planification et la stratégie du réseau principal, Hydro-Québec M ^{me} Louise Letourneau, chargée de projet en environnement, Hydro-Québec
Assistance	3 personnes
Durée	1 h

Les relations de presse

Aucun média ne s'est présenté à la séance d'information tenue à Château-Richer. Par contre, deux médias étaient représentés à la séance d'information à Baie-Saint-Paul : l'hebdomadaire régional *L'Hebdo Charlevoisien* et la radio *CIH-FM*.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 5 juin 2012 annonçant le début du mandat a été repris par la station radiophonique *CIHO-FM* qui l'a aussi diffusé sur son site Web. Ce média a aussi traité en ondes et sur son site Web des préoccupations soulevées par les citoyens à la séance publique d'information tenue à Baie-Saint-Paul. De son côté, l'hebdomadaire régional le *Journal L'Hebdo Charlevoisien* a fait part à ses lecteurs du projet et de ses répercussions ainsi que des mesures d'atténuation prévues par le promoteur. Il a aussi fait état du coût du projet et des retombées économiques escomptées.

Les communautés autochtones

Dans l'élaboration de son étude d'impact, le promoteur a documenté l'utilisation du territoire par les membres des communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit. Il a aussi fait parvenir l'étude d'impact au Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean, au Conseil de la Première nation des Innus Essipit et au Conseil des Innus de Pessamit. Seul le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean a donné suite à la réception de ces documents en rencontrant à deux reprises les représentants du promoteur afin d'échanger sur les répercussions du projet et les mesures d'atténuation éventuelles.

Le Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA) a constaté que le promoteur avait visé les communautés innues de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Betsiamites et qu'il avait également documenté dans son étude d'impact l'utilisation, par les autochtones, du territoire concerné par le projet. Selon le SAA, les directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant le champ de compétence du SAA, notamment à l'égard de la population autochtone, son utilisation du territoire et ses préoccupations ont été traitées de façon satisfaisante et valable par le promoteur.

Le MDDEP a fait parvenir l'étude d'impact au Conseil de la nation huronne-wendat, au Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean et au Conseil de la Première nation des Innus Essipit. Il leur a aussi fait parvenir les réponses du promoteur aux questions des ministères et des organismes consultés. Il a demandé aux nations de lui communiquer leurs avis.

Québec, le 25 juillet 2012

Lucile Aldrovandi, conseillère en communication